

rine, avait préparé quelque politique qui aurait permis au peuple canadien de devenir une nation construisant et possédant des navires, il aurait rendu un service important au pays. Or, ce n'est pas le genre de politique, dans laquelle il s'est lancé. Mais, monsieur le président, tout le monde aurait pu agir comme l'a fait l'honorable ministre. Il a construit des navires à des prix de profiteurs. C'est tout. Il ne faut pas être un grand homme d'Etat pour le faire. Le messenger-chef de la Chambre des communes, si vous lui donnez \$2,000,000 et si vous l'envoyez dans les rues de n'importe quelle ville sur ce continent ou en Europe, pourrait acheter un navire aussi bon que les navires de 10,000 tonneaux que mon honorable ami a construits, payer le prix marqué et avoir un reliquat suffisant pour lui donner du confort jusqu'à la fin de ses jours. De sorte que ce n'est pas du tout une politique; c'est dépenser l'argent du pays que de passer des marchés pour construire des navires à des prix de profiteurs.

Mais il y a un point auquel je veux m'arrêter particulièrement, et c'est la raison principale qui me fait prendre la parole ce soir.

Le premier ministre, au cours des observations qu'il a prononcées, l'autre soir, a tenté de faire retomber sur les épaules des membres de l'opposition la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons à cette heure relativement au programme des constructions maritimes. Voici les propres paroles de mon très honorable ami:

L'exécution de ce programme a été commencée, si mes renseignements sont exacts, avec le consentement unanime du parlement au début. C'était au printemps de l'année 1918.

Prenez bien note des paroles du premier ministre. L'exécution de ce programme a été commencée avec le consentement unanime de la Chambre des communes. Or, je tiens à contredire cette assertion. Le ministre de la Marine énonça ce programme à Montréal, le 4 janvier 1918. Me référant à un compte rendu que je trouve dans le périodique connu de Castell Hopkins, la "*Canadian National Review*", à la page 440, je relève le passage qui suit:

Les projets de constructions maritimes de M. Ballantyne. A son titre de ministre de la Marine et des Pêcheries ainsi que du Service naval l'hon. C. C. Ballantyne a consacré beaucoup d'attention à l'encouragement de l'industrie de la construction maritime, en tant que mesure de guerre nécessaire à la solution du problème du transport et aussi dans le but d'imprimer un nouvel essor à nos industries canadiennes à la prospérité d'après-guerre. Le 4 janvier 1918...

Prenez bien note de cette date, monsieur le président.

...il a énoncé à ce sujet un programme élaboré de la part du Gouvernement qui serait l'accomplissement des promesses faites avant les dernières élections.

J'aimerais à savoir quels sont ceux à qui le Gouvernement a fait ces promesses avant les élections générales de 1917. Ces promesses ont-elles été faites aux parties qui ont obtenu l'adjudication des entreprises par la suite?

Pour l'exécution de ce programme, le Gouvernement se propose d'utiliser, jusqu'à leur plein rendement de 300,000 tonnes par année, tous les chantiers maritimes existant au pays, afin de construire des cargo-boats en acier et des plus modernes.

Voici où je veux en venir. Le ministre a énoncé son programme à Montréal le 4 janvier 1918. Ce programme de constructions maritimes n'a donc pu être inauguré avec l'assentiment du Parlement. Il fut élaboré à huis clos et, suivant la coutume chère au cœur du Gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre ses mesures en vigueur, — adopté par décret du conseil. Le projet était donc tout cuit lorsque le Parlement en entendit parler pour la première fois, tandis que la *Canadian National Review* annonce que ce programme fut énoncé afin d'exécuter des promesses faites avant les dernières élections. De fait — et je prie le premier ministre d'en prendre note — le Gouvernement a commencé l'exécution de ce programme de constructions maritimes des mois avant que le Parlement eût été mis au courant du projet. Le Gouvernement, bien loin d'attendre l'assentiment du Parlement, s'est lancé dans cette aventure en vertu de l'autorisation d'un décret du conseil, si bien que le ministre de la Marine énonça son programme le 4 janvier 1918, trois mois avant que le projet fût soumis à l'assentiment du Parlement.

Les entreprises étaient adjudgées et quelques navires étaient déjà sur chantiers lorsque le Parlement entendit parler du projet pour la première fois.

Le ministre a admis ces faits, quand il prononça son premier exposé annuel, le 4 avril 1918, devant la Chambre des communes. Voici les paroles que le ministre a prononcées dans cette circonstance:

Le Gouvernement a en construction, à l'heure qu'il est, aux chantiers de la compagnie Vickers, de Montréal...

"A l'heure qu'il est", c'est-à-dire le 4 avril 1918.

...deux navires. Le premier aura un tonnage brut de 8,100 tonnes et fera 11 nœuds à l'heure; l'autre a un tonnage de 4,350 tonnes.

En outre des deux navires que le Gouvernement fait construire aux chantiers de la compagnie Vickers, il en fait construire un autre